

PASSERELLE SCIENCES ET TECHNOLOGIES

Pour un total de 75 crédits

*Un maximum de sept cours disciplinaires obligatoires pourra être exigé pour compléter la formation de la personne étudiante admise à la passerelle Science et technologie. L'ensemble de ces cours permettront à la personne étudiante de développer des connaissances et compétences dans les disciplines des sciences et technologies complémentaires à celles étudiées dans le baccalauréat disciplinaire ayant servi de base à l'admission. Ces cours seront identifiés par la direction du module.

AUTOMNE - Trimestre 1 (15 crédits)		HIVER - Trimestre 2 (15 crédits)	
ESE 110 25	Organisation de l'éducation au Québec et initiation à la profession enseignante	ESE 120 25	Théorie de l'éducation et pratiques pédagogiques contemporaines en enseignement secondaire
3 crédits	Discipline*	SCE 305 23	Éducation et développement de la personne adolescente
3 crédits	Discipline*	3 crédits	Discipline*
3 crédits	Discipline*	3 crédits	Discipline*
3 crédits	Discipline*	3 crédits	Discipline*
AUTOMNE - Trimestre 3 (15 crédits)		HIVER - Trimestre 4 (15 crédits)	
DID 280 25	Didactique des sciences I (FD)	DID 281 25	Didactique des sciences II (FD) (DID 280 25)
ESE 200 25	Stage II : Analyse, planification d'enseignement et articulation théorie pratique (ESE 100 25) Règlement pédagogique	ESE 300 25	Stage III : Intégration théorie-pratique, intervention et innovation pédagogique (ESE 200 25) Règlement pédagogique
ESE 202 25	Connaissance et éducation inclusive des élèves handicapés et en difficulté au secondaire	ESE 301 25	Évaluation des apprentissages au secondaire
ESE 215 25	Mobilisation du numérique en enseignement secondaire	ESE 316 25	Gestion de la classe au secondaire
ESE 470 25	Éthique et insertion dans la profession enseignante au secondaire	SCE 204 17	Connaissance et interventions auprès des élèves présentant des difficultés comportementales au secondaire
AUTOMNE - Trimestre 5 (15 crédits)			
ESE 400 25	Stage IV : Prise en charge des groupes-classes en enseignement secondaire : vers la maîtrise des compétences professionnelles (ESE 300 25) Règlement pédagogique		